

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION 18/09/2017 L'an deux mille dix sept
Le 27 septembre à 20 heures

DATE D'AFFICHAGE 18/09/2017 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23

Etaient Présents : M.MONTAGNER - Mme CHABRIER - M.LOPEZ - M. SOLET – Mme LAMARRE – M. BASMADJIAN - Mme GARNAUD-LIPOWIEZ - Mme GARRY - M.PEREZ - M.CHAMBON - Mme DIETRICH - M.TISON – Mme GIRAUD – M. MINARD – M. BOCH – M. VOISSIERE- M. BOURGOUGNON – M. SABOT- M. ROUMIER.

Absents Excusés : M. ANGLADE - M.GUILLOUD – M. MEYSSAT – M. BARDET

Secrétaire : Mme GIRAUD

Procurations : M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. ANGLADE à M. PEREZ – M.GUILLOUD à M. GIRAUD – M. BARDET à M. MINARD.

Convocation envoyée le 18/09/2017 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm N° 66/17
Elections des membres du Conseil Municipal aux différentes commissions.

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1411-5 et 2121-22,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'à l'occasion de l'installation d'un nouveau conseiller municipal, il convient de revoir la composition des différentes commissions décidée par l'assemblée lors des réunions des 28 avril 2014, 16 septembre 2015 et 12 décembre 2016.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

ELIT comme membres des sept commissions ;

COMMISSION APPEL D'OFFRES	
Titulaire : Michel SOLET	Suppléant : Jean-Pierre CHAMBON
Titulaire : Romain LOPEZ	Suppléant : Michel SABOT
Titulaire : Daniel BOURGOUGNON	

COMMISSION AFFAIRES GENERALES ET BUDGET + PERSONNEL VOIRIE	
Romain LOPEZ	Philippe BASMADJIAN
Sylvie GARRY	Michel SOLET
Linda LAMARRE	Luc VOISSIERE
Monique GIRAUD	Christian BOCH
Yoann GUILLOUD	Fernand MINARD
Jean Marie ANGLADE	Daniel BOURGOUGNON
Christiane CHABRIER	Michel SABOT
Michèle DIETRICH	Sylvie GARRY

COMMISSION VOIRIES ET RESEAUX -- BÂTIMENTS COMMUNAUX	
Michel SOLET	Linda LAMARRE
Yoann GUILLOUD	Jean-Pierre CHAMBON
Romain LOPEZ	Philippe BASMADJIAN
Martine GARNAUD-LIPOWIEZ	Fernand MINARD
Christophe TISON	Robert BARDET
Michèle DIETRICH	René PEREZ
Daniel BOURGOUGNON	Michel SABOT

Envoyé en préfecture le 28/05/2017

COMMISSION DES ECOLES + CANINE	
Yoann GUILLOUD	Daniel BOURGOUGNON
Michel SOLET	Luc VOISSIERE
Christophe MEYSSAT	Romain LOPEZ

COMMISSION URBANISME	
Linda LAMARRE	Jean-Pierre CHAMBON
Christiane CHABRIER	Romain LOPEZ
Sylvie GARRY	Philippe BASMADJIAN
Michèle DIETRICH	Daniel BOURGOUGNON
Christophe MEYSSAT	Michel SABOT
Christophe TISON	Fernand MINARD
Michel SOLET	Christian BOCH
René PEREZ	Martine GARNAUD-LIPOWIEZ

COMMISSION DU PERSONNEL	
Christiane CHABRIER	Christophe TISON
Christophe MEYSSAT	Philippe BASMADJIAN
Martine GARNAUD-LIPOWIEZ	Daniel BOURGOUGNON
Monique GIRAUD	Luc VOISSIERE
Christian BOCH	Alexandre ROUMIER

COMMISSION CULTURE ET COMMUNICATION	
Monique GIRAUD	Christian BOCH
Jean Marie ANGLADE	Sylvie GARRY
Christophe MEYSSAT	Jean-Pierre CHAMBON
Martine GARNAUD-LIPOWIEZ	Michèle DIETRICH
Christiane CHABRIER	Romain LOPEZ
Linda LAMARRE	Michel SABOT
Christophe TISON	

COMMISSION COMMERCE ET ARTISANAT – ASSOCIATIONS ET VIE DE QUARTIERS	
Jean-Pierre CHAMBON	Linda LAMARRE
Yoann GUILLOUD	Romain LOPEZ
Jean Marie ANGLADE	René PEREZ
Robert BARDET	Alexandre ROUMIER

Transmis 21/5/17
 Reçu le 28/5/17 en sous préfecture de VICHY
 Publié ou notifié le 28/5/17

Pour extrait conforme.
 Le Maire,

Official stamp of the Mayor and a handwritten signature in blue ink.

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille dix sept
18/09/2017 Le 27 septembre à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
18/09/2017 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE Etaient Présents : M.MONTAGNER - Mme CHABRIER - M.LOPEZ-
CONSEILLERS M. SOLET – Mme LAMARRE – M. BASMADJIAN - Mme GARNAUD-
En exercice : 23 LIPOWIEZ - Mme GARRY - M.PEREZ - M.CHAMBON - Mme DIETRICH -
Présents : 19 M.TISON – Mme GIRAUD – M. MINARD – M. BOCH – M. VOISSIERE- M.
Votants : 23 BOURGOUGNON – M. SABOT- M. ROUMIER.
Absents Excusés : M. ANGLADE - M.GUILLOUD – M. MEYSSAT –
M. BARDET
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations : M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. ANGLADE à M.
PEREZ – M.GUILLOUD à M. GIRAUD – M. BARDET à M. MINARD.
Convocation envoyée le 18/09/2017 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°67/17
Cession parcelle ZC n°413
Lotissement
« La Motte ».

Vu le code général des collectivités territoriales
Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la commune
est propriétaire d'un dernier lot situé lotissement « La Motte »,
constitué de la parcelle cadastrée ZC n°413, d'une superficie de 615 m2

Il précise qu'une proposition d'achat avait été faite et que le
conseil municipal avait délibéré en ce sens dans sa séance du 13 février
2017. Le potentiel acquéreur n'a pas donné suite.

Considérant la proposition de monsieur Herminio PEREIRA DE
FREITAS ET MADAME Adeline KURPIL pour se porter acquéreur de
cette parcelle au prix de 18 000 €,

Considérant le prix initial fixé à 19 000 € pour ce lot

Considérant que ce lot est inventu depuis douze ans, date de la
création du lotissement,

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- D'annuler la délibération du conseil municipal n°17/17 en date du 13
février 2017,
- D'approuver le principe de vente de la parcelle à monsieur PEREIRA
DE FREITAS et madame KURPIL,
- D'approuver le prix de cession de 18 000 €
- D'autorise monsieur le maire à signer l'acte authentique ainsi que tout
document s'y rapportant
- D'inscrire les sommes au budget annexe correspondant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Le Maire

Patrick MONTAGNER

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille dix sept
18/09/2017 Le 27 septembre à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
18/09/2017 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE **Étaient Présents** : M.MONTAGNER - Mme CHABRIER - M.LOPEZ-
CONSEILLERS M. SOLET - Mme LAMARRE - M. BASMADJIAN - Mme GARNAUD-
En exercice : 23 LIPOWIEZ - Mme GARRY - M.PEREZ - M.CHAMBON - Mme DIETRICH -
Présents : 19 M.TISON - Mme GIRAUD - M. MINARD - M. BOCH - M. VOISSIERE- M.
Votants : 23 BOURGOUGNON - M. SABOT- M. ROUMIER.
Absents Excusés : M. ANGLADE - M.GUILLOUD - M. MEYSSAT -
M. BARDET
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations : M. MEYSSAT à M. MONTAGNER - M. ANGLADE à M.
PEREZ - M.GUILLOUD à M. GIRAUD - M. BARDET à M. MINARD.
Convocation envoyée le 18/09/2017 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°68/17
Cession propriété
communale-
45 rue de la Liberté.

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire informe que la maison située 45 rue de la Liberté sur les parcelles cadastrées AH n°497 et 725, propriété de la commune, a été mise en vente,

Considérant la proposition de madame et monsieur Bertrand DESSIMOND de se porter acquéreur de ce bien pour le montant de 130 000 €,

Considérant l'estimation des domaines en date du 07 octobre 2016, concluant à une valeur vénale de 131 000 €,

Considérant la nécessité de procéder à un découpage cadastral des parcelles sur lesquelles la maison est située,

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le principe de vente de la propriété communale à madame et monsieur DESSIMOND,
- D'approuver le prix de cession de 130 000 €,
- D'autorise monsieur le maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant,
- La prise en charge par la commune, des frais inhérents au document d'arpentage
- D'inscrire les sommes au budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 2 voix contre (Messieurs VOISSIERE et SOLET), 4 abstentions (Messieurs BOCH, CHAMBON, TISON, BASMADJIAN), 17 voix pour

Approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le 28 / 09 / 17
Reçu le 28 / 09 / 17 en S/Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le 28 / 09 / 17



Le Maire,
Patrick MONTAGNER

**MAIRIE
D'ABREST**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille dix sept
18/09/2017 Le 27 septembre à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
18/09/2017 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE **Etaient Présents** : M.MONTAGNER - Mme CHABRIER - M.LOPEZ-
CONSEILLERS M. SOLET – Mme LAMARRE – M. BASMADJIAN - Mme GARNAUD-
En exercice : 23 LIPOWIEZ - Mme GARRY - M.PEREZ - M.CHAMBON - Mme DIETRICH -
Présents : 19 M.TISON – Mme GIRAUD – M. MINARD – M. BOCH – M. VOISSIERE- M.
Votants : 23 BOURGOUNNON – M. SABOT- M. ROUMIER.
Absents Excusés : M. ANGLADE - M.GUILLOUD – M. MEYSSAT –
M. BARDET
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations : M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. ANGLADE à M.
PEREZ – M.GUILLOUD à M. GIRAUD – M. BARDET à M. MINARD.
Convocation envoyée le 18/09/2017 aux Conseillers Municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales

Objet : dcm n°69/17
Rectification de
Limite de parcelles-
Acquisition par la
Commune des parcelles
AH n°805, 807, 808

Monsieur le Maire informe que dans le cadre d'une cession de la propriété des consorts LAPOILE, rue de Biernets, à messieurs MARCON et BESSAULT, il a été procédé à une rectification de limites,

Considérant qu'à l'issue de ce découpage de limite, trois parcelles Cadastrees AH n°805, 807 et 808, pour des contenances respectives de 3 ca, 3ca et 44 ca, reviennent à la commune,

Considérant la nécessité de procéder à une régularisation par acte notarié

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le principe d'acquisition de ces parcelles à l'euro symbolique auprès des nouveaux propriétaires, Monsieur MARCON et madame BESSAULT,
- D'autorise monsieur le maire à signer l'acte authentique ainsi que tout document s'y rapportant, auprès de maître MOULIER, notaire à VENDAT,
- De prendre en charge les frais d'acte,
- D'inscrire les sommes au budget communal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
Approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le 28 / 09 / 17
Reçu le 28 / 09 / 17 en S/Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le 28 / 09 / 17



Le Maire,
Philippe MONTAGNER

**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 28/09/2017

Reçu en préfecture le 28/09/2017

Affiché le

ID : 003-210300018-20170927-2017DEL702017-DE

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

18/09/2017

DATE D'AFFICHAGE

18/09/2017

NOMBRE DE

CONSEILLERS

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L'an deux mille dix sept

Le 27 septembre à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

Etaient Présents : M.MONTAGNER - Mme CHABRIER - M.LOPEZ-
M. SOLET - Mme LAMARRE - M. BASMADJIAN - Mme GARNAUD-
LIPOWIEZ - Mme GARRY - M.PEREZ - M.CHAMBON - Mme DIETRICH -
M.TISON - Mme GIRAUD - M. MINARD - M. BOCH - M. VOISSIERE- M.
BOURGOUGNON - M. SABOT- M. ROUMIER.

Absents Excusés : M. ANGLADE - M.GUILLOUD - M. MEYSSAT -
M. BARDET

Secrétaire : Mme GIRAUD

Procurations : M. MEYSSAT à M. MONTAGNER - M. ANGLADE à M.
PEREZ - M.GUILLOUD à M. GIRAUD - M. BARDET à M. MINARD.

Convocation envoyée le 18/09/2017 aux Conseillers Municipaux.

Vu le code général des collectivités territoriales

Objet : dcm n°70/17

Contrat Communal

D'aménagement

De bourg-

Avenant n°4

Monsieur le rappelle au conseil municipal le **contrat**
d'aménagement de bourg signé le 12 juin 2014 entre le conseil
départemental, la communauté d'agglomération et la **commune**,

Il indique que ce contrat a fait l'objet de trois **avenants** afin
d'entériner des modifications de programme,

Considérant la programmation budgétaire 2017, prévoyant les
travaux d'aménagement d'un cheminement le long des **berges** de l'Allier,

Considérant la nécessité de procéder à un **avenant** prenant en
compte ce programme,

Considérant le projet d'avenant n°4 au CCAB détaillé,

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le principe de l'avenant n°4 au CCAB,
- D'autorise monsieur le maire à signer cet avenant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **par 4 abstentions**
(Messieurs MINARD-BARDET-SOLET-VOISSIERE), 19 voix pour
Approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,



Le Maire,
Patrick MONTAGNER

Transmis le 29/09/17
Reçu le 29/09/17 en S/Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le 29/09/17

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille dix sept
18/09/2017 Le 27 septembre à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
18/09/2017 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE **Étaient Présents** : M.MONTAGNER - Mme CHABRIER - M.LOPEZ-
CONSEILLERS M. SOLET – Mme LAMARRE – M. BASMADJIAN - Mme GARNAUD-
En exercice : 23 LIPOWIEZ - Mme GARRY - M.PEREZ - M.CHAMBON - Mme DIETRICH -
Présents : 19 M.TISON – Mme GIRAUD – M. MINARD – M. BOCH – M. VOISSIERE- M.
Votants : 23 BOURGOUGNON – M. SABOT- M. ROUMIER.
Absents Excusés : M. ANGLADE - M.GUILLOUD – M. MEYSSAT –
M. BARDET
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations : M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. ANGLADE à M.
PEREZ – M.GUILLOUD à M. GIRAUD – M. BARDET à M. MINARD.
Convocation envoyée le 18/09/2017 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°71/17
Adoption du rapport
De la commission
D'évaluation des
Charges transférées

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la délibération n°4A du conseil communautaire de Vichy Val
d'Allier en date du 5 novembre 2015 approuvant le schéma de
mutualisation de l'agglomération ;
Vu l'arrêté préfectoral n°326/2016 du 28 octobre 2016 autorisant
une modification statutaire de la communauté d'agglomération Vichy
Val d'Allier, modification concernant le champ des compétences
exercées par l'établissement public ;
Vu l'arrêté préfectoral n°3188/2016 modifié du 5 décembre 2016
prononçant la fusion de la communauté d'agglomération « Vichy Val
d'Allier » et de la communauté de communes de « La Montagne
Bourbonnaise » aux fins de constituer à compter du 1^{er} janvier 2017, la
nouvelle communauté d'agglomération « Vichy Communauté »,
établissement public de coopération intercommunale (EPCI) relevant du
régime fiscal défini à l'article 160 nonies C du Code Général des Impôts
autrement dit à fiscalité professionnelle unique;
Vu l'article 1609 nonies C V du Code Général des Impôts;
Vu la délibération n°6 du 02 février 2017 du Conseil
Communautaire de Vichy Communauté fixant la composition de la
CLECT de Vichy Communauté;
Vu la réunion de la CLECT de Vichy Communauté du 8 juin
2017;
Vu l'adoption du rapport présenté le 8 juin 2017 à l'unanimité des
membres présents de la CLECT;
Vu la notification du rapport de la CLECT aux communes
membres de Vichy Communauté le 5 juillet 2017;

Considérant que les communes membres de Vichy
Communauté disposent d'un délai de 3 mois à compter de la
transmission du rapport de la CLECT au conseil municipal pour
approuver ledit rapport conformément aux dispositions de l'article 1609
nonies C V du Code Général des Impôts;

Envoyé en préfecture le 28/09/2017
Reçu en préfecture le 28/09/2017
Affiché le :
ID : 003-210300018-20170927-2017DEL212017-DE

Monsieur le maire propose au conseil municipal :

- D'approuver le rapport de la CLECT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Approuve les propositions de monsieur le maire

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le 20 / 09 / 17
Reçu le 20 / 09 / 17 en S/Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le 20 / 09 / 17



Le Maire,

Patrick MONTAGNER

**MAIRIE
D'ABREST**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille dix sept
18/09/2017 Le 27 septembre à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
18/09/2017 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE **Etaiet Présents** : M.MONTAGNER - Mme CHABRIER - M.LOPEZ-
CONSEILLERS M. SOLET – Mme LAMARRE – M. BASMADJIAN - Mme GARNAUD-
En exercice : 23 LIPOWIEZ - Mme GARRY - M.PEREZ - M.CHAMBON - Mme DIETRICH -
Présents : 19 M.TISON – Mme GIRAUD – M. MINARD – M. BOCH – M. VOISSIERE- M.
Votants : 23 BOURGOUGNON – M. SABOT- M. ROUMIER.
Absents Excusés : M. ANGLADE - M.GUILLOUD – M. MEYSSAT –
M. BARDET
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations : M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. ANGLADE à M.
PEREZ – M.GUILLOUD à M. GIRAUD – M. BARDET à M. MINARD.
Convocation envoyée le 18/09/2017 aux Conseillers Municipaux.

Objet : Dcm n°72/17
Enseignement musical à
l'école –Convention avec
Participation avec
Vichy Communauté

Vu le code général des collectivités territoriales
Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre des interventions
musicales dans les écoles, une participation financière est accordée par Vichy.
Communauté ;
Considérant le projet de convention communiqué par la communauté
d'agglomération faisant apparaître les éléments suivants :

Nombre forfaitaire de classes aidées : 1
Heures par classe : 15
Nombre total d'heures : 15
Coût Horaire : 47 €
Montant de la participation : 705 €

Monsieur le Maire propose :

- D'approuver le principe de la convention.
- De l'autoriser à signer la convention avec Vichy Communauté.
- Dit que les crédits seront inscrits au budget de la commune.

Le Conseil Municipal ; après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.
Le Maire,

Transmis le 28/09/2017
Reçu le 29/09/2017 en Sous-Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le 29/09/2017



Le Maire,
Patrick MONTAGNER

**MAIRIE
D'ABREST**

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION
18/09/2017

DATE D’AFFICHAGE
18/09/2017

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L’an deux mille dix sept

Le 27 septembre à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

Étaient Présents : M. MONTAGNER - Mme CHABRIER - M. LOPEZ - M. SOLET – Mme LAMARRE – M. BASMADJIAN - Mme GARNAUD - LIPOWIEZ - Mme GARRY - M. PEREZ - M. CHAMBON - Mme DIETRICH - M. TISON – Mme GIRAUD – M. MINARD – M. BOCH – M. VOISSIERE - M. BOURGOUGNON – M. SABOT - M. ROUMIER.

Absents Excusés : M. ANGLADE - M. GUILLOUD – M. MEYSSAT – M. BARDET

Secrétaire : Mme GIRAUD

Procurations : M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. ANGLADE à M. PEREZ – M. GUILLOUD à M. GIRAUD – M. BARDET à M. MINARD.

Convocation envoyée le 18/09/2017 aux Conseillers Municipaux.

Objet : Dcm n°73/17
Itinéraires de randonnée
D’intérêt communautaire
Convention administrative
De passage sur la propriété
Privée de la commune

Vu le code général des collectivités territoriales

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de ses compétences, la communauté d’agglomération Vichy Communauté met en œuvre un réseau de circuits de promenade et de randonnée sur son territoire

Considérant que ces itinéraires traversent parfois le domaine privé (particuliers, communes, Etat, entreprises,...) nécessitant des autorisations;

Considérant que la mise en place de conventions de passages permet de clarifier les objectifs poursuivis dans l’intérêt général de la population, de définir les conditions qui doivent s’imposer à tout randonneur traversant ces parcelles privées et les engagements de la collectivité à faire respecter l’ensemble

Considérant que deux itinéraires passant sur le territoire de la commune doivent faire l’objet d’une convention administrative de passage sur des parcelles privées à savoir :

- l’itinéraire n°6 « Les sources chaudes » pour la parcelle ZI 255
- l’itinéraire n°8 « Le ruisseau de coupe-gorge » pour la parcelle ZD 137

Monsieur le Maire propose :

- D’approuver le principe de la convention.

- De l’autoriser à signer la convention avec Vichy Communauté.

Le Conseil Municipal ; après en avoir délibéré, à l’unanimité ;

Approuve la proposition de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.
Le Maire,

Transmis le 27/09/2017
Reçu le 27/09/2017 en Sous-Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le 27/09/2017



Le Maire
Patrick MONTAGNER

**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 30/10/2017
Reçu en préfecture le 30/10/2017
Affiché le 
ID : 003-210300018-20170927-2017DEL752017-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille dix sept
18/09/2017 Le 27 septembre à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
18/09/2017 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE **Étaient Présents** : M.MONTAGNER - Mme CHABRIER - M.LOPEZ-
CONSEILLERS M. SOLET - Mme LAMARRE - M. BASMADJIAN - Mme GARNAUD-
En exercice : 23 LIPOWIEZ - Mme GARRY - M.PEREZ - M.CHAMBON - Mme DIETRICH -
Présents : 19 M.TISON - Mme GIRAUD - M. MINARD - M. BOCH - M. VOISSIERE- M.
Votants : 23 BOURGOUGNON - M. SABOT- M. ROUMIER.
Absents Excusés : M. ANGLADE - M.GUILLOUD - M. MEYSSAT -
M. BARDET
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations : M. MEYSSAT à M. MONTAGNER - M. ANGLADE à M.
PEREZ - M.GUILLOUD à M. GIRAUD - M. BARDET à M. MINARD.
Convocation envoyée le 18/09/2017 aux Conseillers Municipaux.

Objet : Dcm n°75/17
Personnel communal-
Extension du
régime indemnitaire

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 en son article 88

Vu la délibération n° 83/11 du conseil municipal en date du 19 septembre 2011, relative au régime indemnitaire du personnel communal,

Vu la délibération en date du 09 décembre 2015 complétant le dispositif du régime indemnitaire

Vu le décret n°2003-799 du 25 août 2003 modifié par le décret n°2014-1404 du 26 novembre 2014,

Vu l'arrêté du 25 août 2003 modifié en dernier lieu par l'arrêté du 31 mars 2011,

Considérant le possible recrutement d'un agent technicien contractuel du fait que la procédure de recrutement pour pourvoir cet emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir;

Considérant la nécessité d'attribuer le dispositif du régime indemnitaire s'appliquant aux techniciens territoriaux, à l'agent contractuel recruté

Considérant l'avis sollicité auprès du comité technique

Monsieur le maire propose au Conseil Municipal ;

D'approuver l'extension du régime indemnitaire mis en place pour les techniciens territoriaux, à savoir la prime de service et de rendement (PSR) et l'indemnité spécifique de service (ISS)

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré, par 7 voix contre (MM.BARDET-VOISSIERE-MINARD-SOLET-CHAMBON-BASMADJIAN-TISON), 1 abstention (M.BOCH)

APPROUVE les propositions de monsieur le maire.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le 30/10/17
Reçu le 30/10/17 en Sous-Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le 30/10/17




M. MONTAGNER

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille dix sept
18/09/2017 Le 27 septembre à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la **Mairie** en séance
18/09/2017 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE **Etaients Présents** : M.MONTAGNER - Mme CHABRIER - M.LOPEZ-
CONSEILLERS M. SOLET – Mme LAMARRE – M. BASMADJIAN - Mme GARNAUD-
En exercice : 23 LIPOWIEZ - Mme GARRY - M.PEREZ - M.CHAMBON - Mme DIETRICH -
Présents : 19 M.TISON – Mme GIRAUD – M. MINARD – M. BOCH – M. VOISSIERE- M.
Votants : 23 BOURGOUGNON – M. SABOT- M. ROUMIER.
Absents Excusés : M. ANGLADE - M.GUILLOUD – M. MEYSSAT –
M. BARDET
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations : M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. ANGLADE à M.
PEREZ – M.GUILLOUD à M. GIRAUD – M. BARDET à M. MINARD.
Convocation envoyée le 18/09/2017 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°76/17
Camping-Principe
de bail commercial
avec la
SAS CHANTRAINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°14/17, en date du 13 février 2017, approuvant
le principe de bail commercial à intervenir avec les exploitants du
camping,

Considérant la nécessité de procéder à la modification de la
délibération pré-citée afin de prendre la dénomination exacte des co-
contractants de la mairie,

Considérant la procédure de biens sans maîtres en cours pour les
parcelles cadastrées AB n°33 et 34,

Considérant la nécessité de procéder à la modification des
parcelles d'emprise concernées pour l'élaboration dudit bail

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal ;

- d'approuver le principe d'établir un bail commercial de neuf ans
avec la SAS CHANTRAINE,
- d'approuver le principe d'établir ce bail commercial sur
l'emprise des parcelles AB n°112 et 113,
- d'approuver le principe d'avenant au bail commercial à l'issue de
la procédure d'acquisition des biens sans maîtres, sans
modification du loyer,
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer le dit bail commercial
après son élaboration par devant notaire ainsi que l'avenant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.


Le Maire,



Le Maire

PATRICK MONTAGNER

**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 
ID : 003-210300018-20170927-2017DEL772017-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille dix sept
18/09/2017 Le 27 septembre à 20 heures

DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
18/09/2017 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.

NOMBRE DE **Étaient Présents** : M.MONTAGNER - Mme CHABRIER - M.LOPEZ-
CONSEILLERS M. SOLET – Mme LAMARRE – M. BASMADJIAN - Mme GARNAUD-
En exercice : 23 LIPOWIEZ - Mme GARRY - M.PEREZ - M.CHAMBON - Mme DIETRICH -
Présents : 19 M.TISON – Mme GIRAUD – M. MINARD – M. BOCH – M. VOISSIERE- M.
Votants : 23 BOURGOUGNON – M. SABOT- M. ROUMIER.
Absents Excusés : M. ANGLADE - M.GUILLOUD – M. MEYSSAT –
M. BARDET
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations : M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. ANGLADE à M.
PEREZ – M.GUILLOUD à M. GIRAUD – M. BARDET à M. MINARD.
Convocation envoyée le 18/09/2017 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°77/17
Camping- bail commercial.
Fixation du loyer.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°27/17, en date du 12 avril 2017, approuvant le principe et le mode de calcul du loyer pour l'exploitation du camping,

Considérant la nécessité de procéder à des rectifications de la délibération précitée,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal ;

- d'approuver le principe de fixer le loyer annuel comme suit :

- ↳ part fixe: 10 000 € auquel s'ajoute
- ↳ 5% du chiffre d'affaires HT du camping, déduction faite de la part électricité facturée aux clients
- ↳ 5% du chiffre d'affaires HT des locations de mobil home

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le 02/10/2017
Reçu le 02/10/2017 en sous préfecture de VICHY
Publié ou notifié le 02/10/2017



Le Maire


Patrick MONTAGNER

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille dix sept
18/09/2017 Le 27 septembre à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
18/09/2017 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE **Étaient Présents** : M.MONTAGNER - Mme CHABRIER - M.LOPEZ-
CONSEILLERS M. SOLET – Mme LAMARRE – M. BASMADJIAN - Mme GARNAUD-
En exercice : 23 LIPOWIEZ - Mme GARRY - M.PEREZ - M.CHAMBON - Mme DIETRICH -
Présents : 19 M.TISON – Mme GIRAUD – M. MINARD – M. BOCH – M. VOISSIERE- M.
Votants : 23 BOURGOUGNON – M. SABOT- M. ROUMIER.
Absents Excusés : M. ANGLADE - M.GUILLOUD – M. MEYSSAT –
M. BARDET
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations : M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. ANGLADE à M.
PEREZ – M.GUILLOUD à M. GIRAUD – M. BARDET à M. MINARD.
Convocation envoyée le 18/09/2017 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°78/17
Convention précaire
avec la
SAS CHANTRAINE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre de la construction de la piscine du camping, une erreur d'appréciation des limites a été commise et que la piscine a été construite sur le domaine public fluvial. Il indique que cette situation de fait est connue des services de l'état et plus particulièrement des services de la DDT chargés du domaine public fluvial,

Considérant la nécessité de procéder à une convention avec les exploitant du camping pour une durée adossée à celle du bail commercial;

Considérant que le domaine public fluvial est inaliénable et imprescriptible;

Considérant l'arrêté modificatif n°1459/2017 de monsieur le Préfet de l'Allier portant sur l'occupation temporaire du domaine public fluvial de l'Allier (lot n°221),

Considérant que cet arrêté accorde à la commune l'autorisation d'occuper le domaine public fluvial (lot n°221), du 1^{er} juillet 2017 au 31 décembre 2026;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal ;

- d'approuver le principe d'établir une convention précaire, à titre gratuit, avec la SAS CHANTRAINE, d'une durée de neuf années, correspondant à celle du bail commercial à intervenir pour le camping;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention précaire;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

**MAIRIE
D'ABREST**

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 
ID : 003-210900018-20170927-20217DEL792017-DE

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION L'an deux mille dix sept
18/09/2017 Le 27 septembre à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance
18/09/2017 ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur MONTAGNER, Maire.
NOMBRE DE **Étaient Présents** : M.MONTAGNER - Mme CHABRIER - M.LOPEZ-
CONSEILLERS M. SOLET – Mme LAMARRE – M. BASMADJIAN - Mme GARNAUD-
En exercice : 23 LIPOWIEZ - Mme GARRY - M.PEREZ - M.CHAMBON - Mme DIETRICH -
Présents : 19 M.TISON – Mme GIRAUD – M. MINARD – M. BOCH – M. VOISSIERE- M.
Votants : 23 BOURGOUGNON – M. SABOT- M. ROUMIER.
Absents Excusés : M. ANGLADE - M.GUILLOUD – M. MEYSSAT –
M. BARDET
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations : M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. ANGLADE à M.
PEREZ – M.GUILLOUD à M. GIRAUD – M. BARDET à M. MINARD.
Convocation envoyée le 18/09/2017 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°79/17
Avenant contrat.
Logiciel Microbib.

Le Conseil municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU sa délibération en date du 1^{er} septembre 2010,

CONSIDERANT l'avenant au contrat de maintenance de la société
Microbib sise ZA du Champ de Mars-57270 Richemont pour la période
2017-2018,

CONSIDERANT le montant de la maintenance s'élevant à la
somme de 331€ H.T.,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité ;

APPROUVE le contrat à signer avec la Société MICROBIB,

AUTORISE son Maire à le signer,

DIT que les crédits sont inscrits sur le budget 2017, article 6156.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le 27/09/17
Reçu le 02/10/17 en Sous- Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le 02/10/17



Le Maire,

Patrick MONTAGNER

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION

18/09/2017

DATE D’AFFICHAGE

18/09/2017

**NOMBRE DE
CONSEILLERS**

En exercice : 23

Présents : 19

Votants : 23

L’an deux mille dix sept

Le 27 septembre à 20 heures

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la **Mairie** en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur **MONTAGNER**, Maire.

Etaient Présents : M.MONTAGNER - Mme CHABRIER - M.LOPEZ-
M. SOLET – Mme LAMARRE – M. BASMADJIAN - Mme GARNAUD-
LIPOWIEZ - Mme GARRY - M.PEREZ - M.CHAMBON - Mme DIETRICH -
M.TISON – Mme GIRAUD – M. MINARD – M. BOCH – M. VOISSIERE- M.
BOURGOUGNON – M. SABOT- M. ROUMIER.

Absents Excusés : M. ANGLADE - M.GUILLOUD – M. MEYSSAT –
M. BARDET

Secrétaire : Mme GIRAUD

Procurations : M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. ANGLADE à M.
PEREZ – M.GUILLOUD à M. GIRAUD – M. BARDET à M. MINARD.

Convocation envoyée le 18/09/2017 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°80/17

SIVOM de la

Vallée du sichon

Intégration de la

Commune de Lavoine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le maire informe le conseil municipal que le SIVOM de la vallée du sichon auquel la commune est adhérente, a décidé lors de son assemblée générale du 28 juin 2017 d’accepter l’intégration en son sein de la commune de Lavoine à compter du 1^{er} janvier 2018;

Il indique que les conditions de cette adhésion ont fait l’objet de discussions entre des représentants de la commune de Lavoine et du syndicat;

Considérant la nécessité pour les communes adhérentes au SIVOM de la vallée du sichon, de se prononcer par **délibération** sur cette extension de l’aire de compétence du SIVOM aux communes;

Considérant la nécessité d’entériner cette décision à la majorité qualifiée des communes membres;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal ;

- d’approuver l’adhésion de la commune de Lavoine au SIVOM de la vallée du Sichon

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l’unanimité

Approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.

Le Maire,

Transmis le  /2017
Reçu le  /2017 en Sous Préfecture de VICHY
Publié ou notifié le  /2017



Le Maire,

Patrick MONTAGNER

**EXTRAIT DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

DATE DE CONVOCATION 18/09/2017 L'an deux mille dix sept
Le 27 septembre à 20 heures
DATE D'AFFICHAGE 18/09/2017 Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la **Mairie** en séance ordinaire publique sous la Présidence de Monsieur **MONTAGNER, Maire**.
NOMBRE DE
CONSEILLERS
En exercice : 23
Présents : 19
Votants : 23
Etaient Présents : M.MONTAGNER - Mme CHABRIER - M.LOPEZ-
M. SOLET – Mme LAMARRE – M. BASMADJIAN - Mme GARNAUD-
LIPOWIEZ - Mme GARRY - M.PEREZ - M.CHAMBON - Mme DIETRICH -
M.TISON – Mme GIRAUD – M. MINARD – M. BOCH – M. VOISSIERE- M.
BOURGOUGNON – M. SABOT- M. ROUMIER.
Absents Excusés : M. ANGLADE - M.GUILLOUD – M. MEYSSAT –
M. BARDET
Secrétaire : Mme GIRAUD
Procurations : M. MEYSSAT à M. MONTAGNER – M. ANGLADE à M.
PEREZ – M.GUILLOUD à M. GIRAUD – M. BARDET à M. MINARD.
Convocation envoyée le 18/09/2017 aux Conseillers Municipaux.

Objet : dcm n°81/17
Mise à disposition à titre
Gratuit de 2 vélos
Electriques par
VICHY COMMUNAUTE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le maire informe le conseil municipal que depuis juillet 2015, VICHY COMMUNAUTE est territoire à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et a signé une convention avec le ministère de L'Environnement, de l'Energie et de la Mer, visant la transition énergétique ;

Il indique que la réalisation de l'action n°7 correspond à « la mise à disposition de 2 vélos à assistance électrique (VAE) pour chacune des 38 communes » d'un montant évalué à 60 000 € pour une aide à 80% des dépenses;

Considérant que VICHY COMMUNAUTE achète et met à disposition de la commune, à titre gratuit, deux vélos électriques avec l'objectif de sensibiliser la population et/ou les agents de la commune, à l'usage d'un mode de déplacement domicile-travail alternatif à la voiture ;

Considérant l'adhésion de la commune d'ABREST à ce dispositif;

Considérant le projet de convention définissant les modalités de mise à disposition du matériel, de son utilisation, de l'entretien des deux vélos électriques par la commune, dans le respect des objectifs établis globalement par la convention TEPCV;

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal ;
- d'approuver le principe de convention à intervenir avec VICHY COMMUNAUTE
- de l'autoriser à signer ladite convention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme.

Le Maire, 